

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 195850

/DC/CIPM/MINDEF/2019 DU

03 SEPT 2019

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN  
GROUPE ELECTROGENE DE 12 KVA AU PROFIT DU TRIBUNAL MILITAIRE DE  
BERTOUA.

**1- OBJET DE LA CONSULTATION**

Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition d'un groupe électrogène de 12 KVA au profit du tribunal militaire de Bertoua.

**2- CONSISTANCE DE LA FOURNITURE**

La prestation, objet du présent Avis de Consultation consiste en la fourniture et l'installation d'un (01) groupe électrogène de 12 KVA avec inverseur automatique.

**3- PARTICIPATION**

La participation à cette Consultation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans ce type de prestation.

**4- FINANCEMENT**

La prestation objet de la présente Demande de Cotation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINDEF au titre de l'exercice 2019.

**5- COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel du projet est de dix millions (10 000 000) de francs CFA TTC.

**6- CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION**

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, au Ministère de la Défense/Direction du Budget et des Equipements/Service des Marchés, téléphone : 222 23 84 20.

**7- ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le présent dossier de consultation peut être obtenu auprès du Service des Marchés du Ministère de la Défense, Tél :222 23 84 20, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de quarante-cinq mille (45 000) FCFA, payable au Trésor Public et représentant les frais d'acquisition du dossier.

**8- DEPOT DES OFFRES**

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de demande de cotation, devront être déposées contre présentation de la copie de la quittance au Service des



*[Handwritten signature]*

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN  
PROCEDURE D'URGENCE**  
N° 195800 /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU 03 SEPT 2019 RELATIVE A  
**L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE 12 KVA  
AU PROFIT DU TRIBUNAL MILITAIRE DE BERTOUA.-**

\*\*\*\*\*

**9- CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant équivalent à deux pourcent (2%) de l'enveloppe prévisionnelle, soit une somme de **deux cent mille (200 000) francs CFA**.

La validité de cette caution est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

**10- OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 01 OCT 2019 à 15h00 précises, heure locale, dans le Cabinet du Commandant de la Première Région de Gendarmerie par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINDEF siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

**11-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

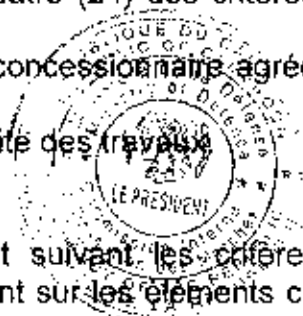
**11.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou non conforme au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres ;
- absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Puissance nominale du groupe électrogène inférieure à 12 KVA ;
- Absence d'un inverseur automatique ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins dix sept (17) oui sur vingt-quatre (24) des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fabricant ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer ;
- Absence de déclaration sur l'honneur d'une attestation de visite du site des travaux

**11.2. Critères essentiels**

Les offres seront évaluées selon le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :



- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté) ;
- délai de livraison ;
- expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés et les copies des ordres de service correspondants) ;
- spécifications techniques des fournitures proposées ;
- service après-vente ;
- attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ;

## **12. DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

## **13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

La Lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante c'est-à-dire répondant à au moins dix-sept (17) oui sur vingt-quatre (24) des critères essentiels et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante.

## **14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

## **15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Avis de Consultation peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, auprès de la Direction du Budget et des Equipements (Service des Marchés) du Ministère de la Défense, Tél. 222.23.84 20.

## **16 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

En cas de dénonciation d'actes de corruption, contacter la Direction du Budget et des Equipements du Ministère de la Défense, au numéro de Téléphone. 222.23.84 20 :

Yaoundé, le 03 SEP 2019

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE  
EN CHARGE DE LA DEFENSE**

### **AMPLIATIONS :**

- MINMAP/DGCMP
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINDEF
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

